



LE RÈGLEMENT
EUROPÉEN SUR
L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE
Synthèse, points clés et analyse
article par article

Alain Brossat
Jeremy Brossat
Virginie Brossat-Brüt



Lexing

Lettre Lexing du DPO

LETTRE JURISTENDANCES JTIT

JURISTENDANCES INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMS ■ mars 2025



La première partie du Règlement sur l'IA entre en application !

Le 12 juillet 2024, le règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (IA) a été publié. Ce texte, résultat de nombreuses années de travail, vise à encadrer le développement et l'usage des systèmes d'IA dans l'Union européenne. Une de ses premières obligations concrètes est entrée en application le 2 février 2025 : **l'obligation de garantie de maîtrise de l'intelligence artificielle**, imposée aux fournisseurs et aux déployeurs desdits systèmes. Un article de [Jennifer Bessi](#) et [Frédéric Forster](#).

• [Lire la suite](#)



IA et RGPD : la Cnil publie ses nouvelles recommandations

La Cnil a publié le 7 février 2025 ses deux nouvelles recommandations pour **décliner les principes du RGPD aux spécificités de l'IA**. Ces deux nouvelles recommandations s'illustrent par des solutions concrètes pour informer les personnes dont les données sont utilisées et faciliter l'exercice de leurs droits. Le présent article d'[Isabelle Chivoret](#) fait le point sur les implications de ces recommandations.

• [Lire la suite](#)



La gestion des débris spatiaux

Dans le numéro 2024-3 de Juriste International de l'UIA, un article de [Frédéric Forster](#) sur « **La gestion des débris spatiaux** » en anglais : « *Il est impératif de renforcer et d'améliorer les réglementations et les pratiques de gestion des débris spatiaux* ».

• [Lire la suite](#)



Lettre d'information bilingue du réseau international Lexing

Bonus - Dans le n°41 de la lettre d'information bilingue "LexingInsights", le [réseau international Lexing](#) vous présente les points saillants de sa Conférence sur le thème : "L'IA générative pour les juristes et avocats".

• [Lire la suite](#)



Virginie Bensoussan-Brulé invitée de CNews le 28 janvier 2025

Virginie Bensoussan-Brulé, avocate, directrice du pôle Contentieux du numérique du cabinet Lexing, était l'invitée de l'émission 180 minutes info de CNews le 28 janvier 2025. Conviée à apporter un éclairage juridique sur des sujets d'actualité, elle répondait aux questions de Nelly Daynac.

•[Lire la suite](#)



L'Intelligence Artificielle raisonnante et souveraine

Alain Bensoussan est intervenu le 3 février 2025 au Palais Bourbon dans le cadre du séminaire sur **l'Intelligence Artificielle raisonnante et souveraine pour des décisions critiques de confiance** organisé par INTELLITECH / XTRACTIS® et RAID et Eviden sous l'égide du Sommet de Paris pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle.

•[Lire la suite](#)



Réglementation technologique de la robotique en Europe

Alain Bensoussan est intervenu le 7 février 2025 sur la réglementation des robots en Europe dans le cadre de l'atelier organisé par le Centre aérospatial allemand et l'Institut DLR pour la sûreté et la sécurité de l'IA. Lors de cet atelier sont abordés, outre **l'analyse de la réglementation** existante, les lacunes réglementaires potentielles et **les défis sociétaux de la robotique**.

•[Lire la suite](#)



Meetup SecParis #22 - AI Act : risques et préjudices

Dans son talk : « **AI Act : formation aux risques et préjudices** », le 11 février 2025, Alain Bensoussan détaille l'obligation pour l'ensemble des fournisseurs et déployeurs d'IA de former, depuis le 2 février 2025, leurs collaborateurs à l'usage de l'intelligence artificielle en termes de risques et de préjudice (article 4 de l'AI Act).

•[Lire la suite](#)



WAICF 2025 : la protection des émotions face à l'IA

Alain Bensoussan est intervenu lors du World AI Cannes Festival le 15 février 2025. Il devient de plus en plus évident que **mettre en place une technologie centrée sur l'humain** est prioritaire. Construire l'avenir avec une IA au service de l'humanité de manière équitable et responsable, la thématique de cette année : L'avenir de la technologie centrée sur l'humain : lutter contre les préjugés et amplifier l'inclusion

•[Lire la suite](#)



Virginie Bensoussan-Brulé sur CNews le 21 février 2025

Virginie Bensoussan-Brulé, avocate, directrice du pôle Contentieux du numérique du cabinet Lexing, était l'invitée de l'émission PunchLine Week-End de CNews le 21 février 2025. Conviée à apporter un éclairage juridique sur des sujets d'actualité, elle répondait aux questions de Thierry Cabannes.

•[Lire la suite](#)



Rencontre avec Alain Bensoussan

Jeudi 6 mars à 18h30.

La Galerie Wagner vous invite à débattre avec Alain Bensoussan, au sujet de l'IA et la création.

IA, culture et droit : un débat à la Galerie Wagner

Venez assister à un **débat avec Alain Bensoussan** à la Galerie Wagner sur « **Intelligence artificielle, culture et droit** », le 6 mars 2025 à 18h30. Rendez-vous à au 19 rue des Grands Augustins (Paris 6^e). Spécialisée dans l'abstraction géométrique, la Galerie Wagner met en lumière l'art concret, l'art construit et l'art cinétique.

• [Lire la suite](#)



l'académie

SCIENCES TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dauphine | PSL | LAMSADE | Lab50 | ROBOTS | ISACA

COLLOQUE (Save the date)

"La première entrée en application du Règlement sur l'intelligence artificielle, c'est maintenant !"

- PRESENTIEL ET DISTANCIEL -

Mardi 18 mars 2025
de 9h00 à 17h00

La première entrée en application du RIA

L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières vous invite à son colloque gratuit intitulé « La première entrée en application du RIA - Le Règlement sur l'intelligence artificielle, c'est maintenant ! », le 18 mars 2025. **Alain Bensoussan** présentera la « **Nouvelle législation européenne sur l'IA** » à 9h15.

• [Lire la suite](#)

NOS ÉVÉNEMENTS

Atelier DPO



Cyberattaque en cours ! Êtes-vous prêt ?

Le **25 février 2025** a eu lieu un atelier en distanciel réservé aux abonnés à la Lettre Lexing du DPO. Testez votre réaction face à une violation de données et découvrez comment identifier, contenir et répondre efficacement à une cyberattaque pour protéger vos données et celles de votre organisation.

• [Lire la suite](#)

Conférence Lexing



DORA : gestion des risques liés aux prestataires tiers des services TIC

Le **mercredi 5 mars 2025** de 9h30 à 11h30 : **DORA : gestion des risques liés aux prestataires tiers des services TIC**, animée par [Alexandra Massaux](#), directrice du département Droit des technologies émergentes Contentieux du cabinet Lexing. Découvrez comment sécuriser vos pratiques et aborder 2025 en toute sérénité en respectant les exigences de DORA en ce qui concerne le suivi des risques liés aux prestataires tiers de services TIC.

• [Lire la suite](#)

Conférence Lexing



Protection des données personnelles et secteur public : dernières actualités

Le **mercredi 12 mars 2025** de 9h30 à 11h30 : « **Protection des données personnelles et secteur public : dernières actualités** » animée par Maître [Anne Renard](#), directrice du département Conformité & Certification du cabinet Lexing. Nous vous proposons de nous retrouver afin de faire le point face à la richesse des dernières actualités et découvrir les conséquences à en tirer pour les acteurs publics.

• [Lire la suite](#)

Conférence Lexing



Maîtrisez les aspects sociaux et fiscaux des plateformes numériques

Le mercredi 19 mars 2025 de 9h30 à 11h30 : « **Maîtrisez les aspects sociaux et fiscaux des plateformes numériques** », animée par Maîtres [Jennifer Bessi](#), Directrice du département Fiscalité de l'économie numérique, et [Emmanuel Walle](#), Directeur du département Droit du travail numérique du cabinet Lexing : comment concilier maîtrise des aspects sociaux et fiscaux des plateformes, dans un cadre sécurisé, et conformité aux réglementations en vigueur.

- [Lire la suite](#)

Conférence Lexing



IoT et Règlement sur l'intelligence artificielle

Le mercredi 26 mars 2025 de 9h30 à 11h30 : « **Objets connectés et Règlement sur l'intelligence artificielle** », animée par Maître [Frédéric Forster](#), directeur du pôle Télécommunications et Communications numériques du cabinet Lexing. L'IA intégrée aux objets connectés, l'une des révolutions technologiques les plus marquantes du XXIème siècle, ouvre des perspectives fascinantes mais soulève également des questions juridiques complexes.

- [Lire la suite](#)

TEXTES ET JURISPRUDENCE CLÉS

Pratiques interdites en matière d'intelligence artificielle. - La Commission européenne publie les **lignes directrices**, telles que définies par la législation sur l'IA. Les présentes lignes directrices donnent un aperçu des pratiques d'IA jugées inacceptables en raison de leurs risques pour les valeurs européennes et les droits fondamentaux.

[Commission Guidelines](#) on prohibited artificial intelligence practices established by Regulation (EU) 2024/1689 (AI Act) en anglais seulement = Lignes directrices Pratiques interdites en matière d'IA Article 5 RIA (AI Act) C(2025)884

IA et RGPD : la CNIL publie de nouvelles recommandations pour accompagner une innovation responsable : [IA : Informer les personnes concernées](#) et [IA : Respecter et faciliter l'exercice des droits des personnes concernées](#) ; elles sont illustrées par des solutions concrètes pour informer les personnes dont les données sont utilisées et faciliter l'exercice de leurs droits ([Les 12 fiches pratiques IA de la Cnil](#)). Ainsi que sur l'application du RGPD au développement des systèmes d'intelligence artificielle : [Délibération Cnil n° 2025-010 du 06 02 2025](#).

« **L'intelligence artificielle et l'avenir du service public** ». - La révolution de l'IA générative pourrait bouleverser tous les secteurs d'activité – y compris le secteur public. Comment mettre cet outil au service de l'intérêt général ? Comment exploiter son potentiel sans rien céder sur nos libertés, notre humanité et notre souveraineté ?

1. [Impôts, prestations sociales et lutte contre la fraude](#), par Didier Rambaud et Sylvie Vermeillet, (Sénat n° 491)
2. [IA et santé](#), par Christian Redon-Sarrazy et Anne Ventalon, rapporteurs (Sénat n° 611)
3. [IA et éducation](#), par Christian Bruyen et Bernard Fialaire, rapporteurs (Sénat n° 101)
4. [IA, territoires et proximité](#), par Amel Gacquerre et Jean-Jacques Michau (Sénat n° 342)
5. [IA et environnement](#), par Jean-Baptiste Blanc, Nadège Havet et Christine Lavarde (Sénat n° 379)

Intelligence artificielle et manipulations. - Deux Rapports Viginum : « [Manipulation d'algorithmes & instrumentalisation d'influenceurs](#) : Enseignements de l'élection présidentielle en Roumanie & risques pour la France » et « [Défis et opportunités de l'intelligence artificielle dans la lutte contre les manipulations de l'information](#) »

« **Vidéoprotection algorithmique, sécurité privée : Après les JOP, jouons les prolongations** ». - [Synthèse du rapport ; Rapport d'information de janvier 2025](#) du comité d'évaluation de traitements algorithmiques d'images légalement collectées au moyen de systèmes de vidéoprotection.

Cybersécurité. - L'ANSSI publie son état de la menace sur le cloud computing [CERTFR-2025-CTI-001 du 20 février 2025](#) - Secteur du cloud - [État de la menace informatique](#) 19 février 2025.

DORA. - [Règlement d'exécution \(UE\) 2025/302 du 23 octobre 2024](#) définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les formulaires, modèles et procédures types permettant aux entités financières de notifier un incident majeur lié aux TIC et de notifier une cybermenace importante pour l'application du [règlement \(UE\) 2022/2554](#)

Crypto-actifs. – [Décret n° 2025-169 du 21 02 2025](#) relatif aux marchés de crypto-actifs

[Décision AMF n° 990 du 13 février 2025](#) portant modification du règlement intérieur de l'Autorité des marchés financiers sur l'information du référent déontologue concernant les actifs numériques détenus par un collaborateur
En application du [règlement \(UE\) 2023/1114 du 31 mai 2023](#) : des normes techniques de réglementation précisant...

[Règlement d'exécution \(UE\) 2025/304 du 31 octobre 2024](#) : les formulaires, modèles et procédures normalisés pour la notification, par certaines entités financières, de leur intention de fournir des services sur crypto-actifs ;

[Règlement délégué \(UE\) 2025/296 du 31 octobre 2024](#) : la procédure d'approbation d'un livre blanc ;

[Règlement délégué \(UE\) 2025/294 du 1er octobre 2024](#) : les exigences, les modèles et les procédures relatifs au traitement des réclamations par les prestataires de services ;

[Règlement délégué \(UE\) 2025/293 du 30 septembre 2024](#) : les exigences, les modèles et les procédures relatifs au traitement des réclamations pour les jetons se référant à un ou des actifs ;

[Règlement délégué \(UE\) 2025/298 du 31 octobre 2024](#) : la méthode d'estimation du nombre et de la valeur des transactions associées à des utilisations de jetons se référant à un ou des actifs, et de jetons de monnaie électronique libellés dans une monnaie qui n'est pas une monnaie officielle d'un État membre, comme moyen d'échange.

Recours devant les juridictions administratives. - [Décret n° 2025-146 du 18 février 2025](#) relatif au retrait des contenus à caractère pédopornographique et des images de tortures ou d'actes de barbarie ;

[Avis de l'Arcom n° 2024-10 du 27 novembre 2024](#) sur le projet de décret.

Vapotage - [Loi n° 2025-175 du 24 février 2025](#) interdisant les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique

RGPD. – Refus de crédit à la suite d'une évaluation automatisée : la personne concernée a droit à ce qu'on lui explique comment la décision a été prise à son égard : [CJUE 27 février 2025 affaire C-203/22](#).

Internet. - Le refus d'une entreprise en position dominante d'assurer l'interopérabilité de sa plateforme avec une application d'une autre entreprise qui deviendrait ainsi plus attractive, peut être abusif : [CJUE 25 fév. 2025 C-233/23](#).

Banque. - Contrats de crédit à la consommation : en cas de non-respect de l'obligation d'information, une banque peut être privée de son droit aux intérêts : [CJUE 13 février 2025 n° C-472-23](#).

Vidéoprotection. - Les agents de police et de gendarmerie ne peuvent être destinataires des images et enregistrements d'un système de vidéoprotection que s'ils sont individuellement désignés et dûment habilités à cet effet, sauf à ce qu'ils aient délivré une réquisition à cette fin à une personne elle-même habilitée [Cass crim 13 novembre 2024 n° 24-80377](#).

Droit au respect de la vie privée et des correspondances. – [Communiqué 13 fév. 2025](#) - Garanties juridiques inadéquates dans trois opérations de surveillance secrète et d'écoutes téléphoniques : [CEDH 13 février 2025 n° 22790-19](#).

Intelligence artificielle. - [Suisse OFCOM](#) - État des lieux et approches réglementaires de la Suisse en ce qui concerne la [Réglementation de l'IA : le Conseil fédéral](#) veut ratifier la [Convention cadre du Conseil de l'Europe](#) sur l'IA.

Nos avocats peuvent vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter : paris@lexing.law

La lettre JTIT est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. Président et Directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 1634-0701 - ©Lexing 2025

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Se désabonner en cliquant sur le lien :

<https://unsubscribe.lexing.law/?email=<mail>>

Lexing 2025

